



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

A l'occasion du 30ème anniversaire de l'arrêt Bosman, l'association tchèque des footballeurs professionnels annonce son soutien à la Fondation Justice for Players, laquelle avait déjà reçu le soutien de neuf syndicats européens de joueurs

Amsterdam, le 15 décembre 2025: Le syndicat tchèque des joueurs professionnels (ČAFH) a annoncé aujourd'hui son soutien à l'action collective [Justice for Players](#) contre la KNVB, la FIFA et plusieurs associations nationales de football. Aujourd'hui marque également le 30 anniversaire de l'arrêt Bosman, qui a mis en lumière l'injustice inhérente au système des transferts.

Le nombre total de syndicats de footballeurs européens soutenant l'action collective Justice for Players s'élève désormais à dix. Cette annonce fait suite au soutien apporté par les syndicats nationaux de joueurs des Pays-Bas (VVCS), de Belgique (United Athletes), d'Autriche (VdF), de Slovénie (SPINS), de Croatie (HUNS), de Bosnie-Herzégovine (SPFBIH), de Macédoine du Nord (SFM) et de Serbie (SPFN). Elle fait également suite à l'adhésion du syndicat français des footballeurs professionnels (UNFP) à l'action en tant que co-plaignant en octobre.

Le 4 août 2025, la fondation néerlandaise Justice for Players (JfP) a annoncé qu'elle menait une action collective contre la FIFA et plusieurs associations de football européennes, au nom des joueurs ayant évolué dans des clubs européens et britanniques depuis 2002: www.justiceforplayers.com.

L'objectif principal de ce recours collectif est d'obtenir une compensation financière équitable pour tous les joueurs professionnels et anciens joueurs, quelle que soit leur nationalité, qui ont été sous contrat à un moment donné de leur carrière avec un club européen, y compris au Royaume-Uni, entre 2002 et aujourd'hui. Cette compensation financière est due sur la base de l'arrêt Diarra de la CJUE (4 octobre 2024), car les règles de la FIFA ont été jugées illégales par la CJUE.

Une analyse préliminaire réalisée par les économistes de Compass Lexecon a estimé que les footballeurs professionnels concernés ont gagné en moyenne environ 8 % de moins au cours de leur carrière qu'ils n'auraient gagné si les règlements de la FIFA n'avaient pas été illégalement restrictifs.

En outre, l'action collective vise à garantir que la FIFA adopte, par le biais d'un véritable dialogue, les réformes de gouvernance requises par le droit européen, qui comprennent le pouvoir de codécision des syndicats de joueurs sur toutes les questions relatives aux conditions de travail et d'emploi des joueurs, en collaboration avec les associations représentant les clubs.

Markéta Vochoska Haindllová, présidente de la ČAFH et membre du conseil d'administration de FIFPRO Europe, a déclaré : "Je considère la décision rendue dans l'affaire Diarra comme une nouvelle étape importante dans la question du statut et des transferts des joueurs, qui sont encore, dans une certaine mesure, injustement négligés par d'autres entités du monde du football. Exiger une



indemnisation de la FIFA au nom des footballeurs est notre devoir et la prochaine étape logique pour garantir que les réformes des règlements de la FIFA soient adoptées sans plus tarder, conformément à l'arrêt de la CJUE, et qu'elles soient le résultat d'un processus véritablement inclusif qui assure la position légitime des joueurs et leur garantisse les droits auxquels ils ont incontestablement droit. Conformément à la décision de la CJUE, et qu'elles soient le résultat d'un processus véritablement inclusif qui garantisse la position légitime des joueurs et leur assure les droits auxquels ils peuvent incontestablement prétendre."

Lucia Melcherts, présidente de Justice for Players, a déclaré: "Nous saluons la décision de la ČAFH de soutenir l'action collective Justice for Players en cette date symbolique, le 30 anniversaire de l'arrêt historique Bosman, qui a mis en lumière l'injustice inhérente au système de transfert. Comme l'a confirmé la Cour européenne de justice, les salaires des joueurs en République tchèque, dans l'ensemble de l'UE et au Royaume-Uni ont été supprimés pendant des années par les règles de transfert illégales de la FIFA. Cette action en justice vise à obtenir l'indemnisation due aux joueurs pour leur perte de revenus et à mettre en place une réforme durable et significative du système.

Le soutien de la ČAFH reflète l'unité et la force croissantes du mouvement des joueurs à travers l'Europe. Avec le soutien de l'UNFP, de la VVCS, de United Athletes, de la VdF, de la SPINS, de la HUNS, de la SPFBIH, de la SFM et de la SPFN, le soutien croissant à cette action collective envoie un message clair : les joueurs n'accepteront plus un système de transfert injuste et illégal."

JfP cherche à obtenir des changements substantiels dans les règles de transfert de la FIFA afin qu'elles soient conformes au droit européen et reflètent les valeurs et les principes européens de libre circulation. Il ressort de l'arrêt Diarra de la Cour européenne de justice que tous les joueurs ont été lésés par les règles de transfert de la FIFA.

On estime à 100 000 le nombre de footballeurs professionnels, hommes et femmes, qui peuvent se joindre à cette action en justice. Pour plus d'informations, veuillez consulter [le site](http://www.justiceforplayers.com) www.justiceforplayers.com

JfP a mandaté le cabinet d'avocats néerlandais Finch Dispute Resolution, spécialisé dans les recours collectifs aux Pays-Bas, pour le représenter dans le cadre de cette action collective. Le cabinet d'avocats Dupont-Hissel, qui représente M. Lassana Diarra, conseille également JfP.

Cette action en justice est entièrement financée par Deminor, l'un des principaux fournisseurs européens de financement juridique, de sorte que les joueurs n'auront pas à payer pour se joindre à l'action en justice ni à assumer le risque financier de cette action.

Contacts médias

Desiree Maghoo, Questor Consulting
T : +44 (0) 20 3761 9670
M : +44 (0) 7775522740
E : dmaghoo@questorconsulting.com



Mimi Robson, Questor Consulting
Tél. : +44 (0) 20 3761 9669
M : +44 (0) 7749940494
E : mrobson@questorconsulting.com

Notes aux rédacteurs

À propos de Justice for Players

Justice for Players a été fondée pour défendre les intérêts des footballeurs professionnels à travers l'Europe. Le conseil d'administration est composé de trois membres : Lucia Melcherts, Dolf Segaar et Franco Baldini. Lucia Melcherts est présidente de la Stichting Massaschade & Consument (Fondation pour les dommages collectifs et les consommateurs) depuis 2021. Elle occupe également le poste de conseillère spécialisée en coordination au ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité. Dolf Segaar a fondé son propre cabinet d'avocats, Segaar Law, en juillet 2021, spécialisé dans la gouvernance et les litiges, avec un accent particulier sur le droit du sport. Franco Baldini est un ancien footballeur professionnel et agent qui a occupé pendant plus de 20 ans différents postes de direction dans des clubs et organisations internationaux de premier plan, notamment l'AS Roma, le Real Madrid, Tottenham Hotspur et l'équipe nationale anglaise. Il dirige actuellement son propre cabinet de conseil, IC20 Ltd.

www.justiceforplayers.com

À propos de Finch

Finch Dispute Resolution est un cabinet d'avocats néerlandais indépendant spécialisé dans les litiges, fondé en 2022. Avec une équipe d'environ 18 avocats spécialisés et 5 associés basés à Utrecht, le cabinet traite des litiges d'ordre commercial, financier et des recours collectifs, tant au niveau national qu'international. Finch est impliqué dans plusieurs recours collectifs très médiatisés contre, entre autres, Booking.com, AbbVie, Tata Steel, Royal Dutch Philips et ING Group.

<https://finch.nl>

À propos de Dupont-Hissel

Jean-Louis Dupont et Martin Hissel sont des spécialistes du droit européen, en particulier dans le domaine du sport. Ensemble, ils ont défendu des centaines d'affaires, agissant pour le compte de toutes les parties prenantes du secteur du sport professionnel, devant la CJUE, la Commission européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités nationales de concurrence, les tribunaux nationaux, les tribunaux d'arbitrage internationaux (y compris le TAS) et nationaux, ainsi que les instances judiciaires internes des associations sportives nationales et internationales. Ils ont notamment dirigé et co-géré des affaires qui ont abouti à des arrêts historiques de la CJUE concernant la gouvernance du sport dans l'UE et au-delà : Bosman (1995), Meca-Medina (2006),



Royal Antwerp FC (2023), European Super League (2023), Lassana Diarra (2024) et RFC Seraing (2025).

www.Dupont-Hissel.com